

1. **L'heure est à la contestation - Ils ont dit...**
2. **Dialogue social - Ouverture dominicale - Ils ont dit...**
3. **Evènement - Aide trajet domicile-travail - Désignations - Ils ont dit...**
4. **- Les Brèves - L'agenda -**

## Ils ont dit...

Extrait du communiqué de l'UPA diffusé à l'issue de la réunion des Présidents des UPA territoriales le 27 juin :

« ...Ils ont rejeté catégoriquement la création du statut de l'auto-entrepreneur qui, en instaurant un régime dérogatoire au profit de petites activités, impose une concurrence déloyale aux entreprises existantes et menace un tissu économique aujourd'hui performant.

Ils ont dénoncé la libéralisation de l'implantation des grandes surfaces alors que la France détient déjà le record européen de mètres carrés par habitant.

Ils se sont opposés à l'ouverture généralisée des commerces et des grandes surfaces le dimanche et ont appelé au lancement d'un plan de développement de l'économie de proximité incluant tous les domaines : emploi, qualité de vie, commerce, urbanisme, déplacements ».



Manifestation organisée à Cahors par l'UPA du Lot.

## JOURNÉE DES PRÉSIDENTS DES UPA TERRITORIALES

### **L'heure est à la contestation**

*Réunis le 26 juin à Paris, les responsables des UPA territoriales ont exprimé la colère des artisans face à la multiplication de mesures défavorables à leur rencontre.*

Près de 100 personnes ont été accueillies le 26 juin au siège de la Mutuelle Nationale de Retraite des Artisans -MNRA- à Paris par le Président de l'organisme Robert Goinaud, dans le cadre de la réunion annuelle des Présidents des UPA territoriales. En premier lieu, les représentants de l'UPA dans les régions et départements ont abordé longuement avec le Président et les Vices-Présidents de l'UPA, l'actualité parlementaire et ses conséquences sur le terrain. Ainsi, un débat approfondi s'est engagé entre les participants sur la base duquel une motion a été élaborée (voir colonne ci-contre). Les représentants de l'UPA ont en effet décidé de mener une action de protestation contre l'accumulation de mesures législatives néfastes pour l'artisanat, les petites entreprises et l'ensemble de l'économie de proximité : création du statut de l'auto-entrepreneur, libéralisation de l'implantation de grandes surfaces, multiplication des dérogations relatives au repos dominical... Ils ont par ailleurs demandé la mise en place rapide d'un dialogue social adapté aux petites entreprises dans le cadre du projet de loi relatif à la démocratie sociale et au temps de travail. Afin d'exprimer forte-

ment l'exaspération des artisans et infléchir les textes de lois, les Présidents et Présidentes des UPA territoriales ont multiplié les actions à la suite de la réunion : rappel de la position de l'UPA sur les textes en cours aux parlementaires et aux pouvoirs publics locaux, conférences de presse... En outre, des manifestations avaient été organisées préalablement dans plusieurs départements (voir photo ci-contre). Les participants ont abordé de nombreux autres sujets. Ainsi, ce fut l'occasion de revenir sur les évolutions récentes du secteur de l'artisanat comme la création du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale -FAFCEA- et ses conséquences sur le financement de la formation professionnelle des artisans et de leurs conjoints. De même, les questions liées à la gestion des organismes de sécurité sociale ont été évoquées en présence du Président et du Directeur du Régime social des indépendants -RSI-. Enfin, la préparation des prochaines échéances électorales a été débattue (renouvellement des conseils de Prud'hommes en 2008, élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat en 2009).

**Ils ont dit...**

Extrait du communiqué diffusé par l'UPA le 18 juin 2008, à la suite de l'annonce par le Medef qu'un recours avait été déposé auprès de la Cour de justice européenne :

*« ...Au nom de quelle hégémonie, une organisation qui n'est représentative ni du monde artisanal ni même des petites entreprises, prétend-elle interdire à ces catégories d'entreprises d'organiser leurs relations sociales ? Pourquoi un tel acharnement ?*

*Parce que le Medef veut avoir la mainmise sur la représentation du patronat en France, parce que les grandes entreprises veulent imposer l'organisation du travail à leurs sous-traitants. Or, la force de l'artisanat français tient à l'indépendance des entreprises qui le composent.*

*Prétendre, comme la Présidente du Medef, que le dialogue social ne nécessite pas de financement, c'est oublier un peu vite le coût des relations sociales dans les entreprises aujourd'hui : taxe de 0,20% destinée au financement du comité d'entreprise, paiement des heures de délégation des délégués syndicaux et des délégués du personnel...*

*Ne pas prévoir de financement du dialogue social, c'est en outre encourager les techniques occultes. La Présidente du Medef aurait-elle déjà oublié ses déclarations véhémentes contre les pratiques d'une organisation membre du mouvement qu'elle préside ?*

*Ainsi, le Medef serait bien inspiré de trouver une solution aux problèmes de fond qui concernent les entreprises qu'il représente (sous emploi des seniors, « parachutes dorés » des grands patrons,...) plutôt que de s'épuiser dans un combat systématique et stérile visant à empêcher des relations sociales apaisées et modernes pour les petites entreprises. ».*

## L'UPA demande aux parlementaires de ne pas céder à la démagogie du Medef !

Le travail de sape du Medef contre le développement d'un dialogue social dédié aux petites entreprises continue. Alors que le gouvernement veut donner une base législative aux accords tel que celui de 2001 conclu par l'UPA et les cinq syndicats de salariés en incluant dans le projet de loi sur la démocratie sociale et le temps de travail une disposition organisant le financement de la négociation collective (article 8 section III), l'organisation patronale a annoncé avoir déposé un recours auprès de la Cour de justice européenne pour tenter d'empêcher l'application de cet accord. Par ailleurs, dans le cadre de l'examen du projet de loi, les parlementaires ont fait l'objet de fortes pressions de la part des représentants des grandes entreprises. Ainsi, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a modifié le projet du gouvernement reportant au 30 juin 2009 la mise en œuvre du dispositif de financement du dialogue social. Face à un tel acharnement, l'UPA a réagi avec vigueur pour dénoncer l'attitude proprement scandaleuse du Medef. Rappelons en effet que la justice s'est prononcée à quatre reprises favorablement à cet accord. En outre, la mise en œuvre d'un dialogue social adapté aux petites entreprises apparaît comme le seul moyen d'atteindre les ob-

jectifs fixés aux partenaires sociaux par le gouvernement en vue d'améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat des salariés français : réévaluations des minima salariaux, recours aux heures supplémentaires, accords d'intéressement... Les petites entreprises n'étant pas en mesure de négocier des accords en interne, il convient d'externaliser le dialogue social et de mutualiser son financement. Ainsi, rien ne justifie de maintenir encore à l'écart du dialogue social l'immense majorité des entreprises, 92% des entreprises françaises employant moins de 20 salariés. Le Medef agite l'épouvantail d'une nouvelle taxe précisément parce que les financements qu'autorise l'article 8 mettent en relief les énormes prélèvements que le Medef fait lui-même. Le Medef ne capte-t-il pas une quinzaine de millions d'euros par an provenant des cotisations de toutes les entreprises françaises (protection sociale, assurance chômage, formation professionnelle), y compris celles que le Medef ne représente pas ? L'« accord UPA », lui, ne prévoit qu'une cotisation limitée à 0,15% de la masse salariale, soit environ 25 € par an et par salarié. Dans ce contexte, l'UPA a appelé les parlementaires à ne pas céder à la démagogie du Medef, en rejetant à la fois la suppression et le report de l'article 8.

**OUVERTURE DOMINICALE****L'UPA a été entendue**

C'est une bonne nouvelle pour l'économie de proximité. L'examen de la proposition de loi du député des Bouches du Rhône Richard Mallié, visant à modifier les dérogations au repos dominical, a été renvoyé à une date indéterminée. Initialement prévue pour le mois de mai, la proposition, qui est loin de faire l'unanimité au sein des députés de la majorité, ne figure pas à l'agenda de la session extraordinaire du Parlement en juillet et ne sera débattue, au plus tôt, qu'à l'automne. L'UPA et la CGAD qui avaient fait en sorte de stopper cette initiative parlementaire (Brève n°203) peuvent se féliciter de ce report. Dans un courrier adressé à l'ensemble des parlementaires, l'UPA avait en effet fait connaître son opposition à cette propo-

sition qui multipliait les possibilités de dérogation, notamment en expérimentant un régime spécifique d'ouverture dominicale en Île de France et dans les Bouches du Rhône. Egalement, sur le terrain, un certain nombre d'UPA territoriales s'étaient mobilisées en organisant une conférence de presse ou en interpellant leurs députés. Pour autant, si l'UPA a gagné une bataille, elle n'a pas gagné la guerre. Ainsi, le Secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation et porte-parole du gouvernement Luc Chatel, a déclaré le 24 juin que le gouvernement était favorable à un assouplissement de la législation interdisant l'ouverture des magasins le dimanche, qualifiant le cadre légal actuel d'absurdité".

LE 18 SEPTEMBRE A PARIS

## **Les premiers Etats Généraux de l'Économie de Proximité**

L'UPA a décidé il y a un peu moins d'un an d'entamer un travail de réflexion sur l'économie de proximité. Elle a choisi de porter dans la société l'idée que cette économie de proximité pouvait être le socle d'un nouveau projet. Ainsi, à l'occasion de son dernier congrès en octobre 2007, l'UPA avait interpellé les responsables politiques et l'opinion publique sur ce thème, en rappelant que l'économie de proximité contribuait fortement à la création de richesse et d'emploi. En février 2008, l'UPA posait les fondamentaux du concept d'économie de proximité et de ses conséquences à travers la rédaction d'un manifeste intitulé « *L'UPA pour un nouveau projet de société* ». Huit engagements y étaient formulés ; ils ont vocation à la fois à fédérer tous les acteurs de l'économie de proximité autour de priorités à mettre en œuvre, et à mobiliser les décideurs politiques et l'ensemble de la société civile sur un projet porteur d'avenir pour le pays. Particulièrement concernés par les problématiques de l'économie de proximité, les candidats aux élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars ont été les premiers destinataires de cette interpellation.

Plus récemment, l'UPA a décidé de réunir autour d'elle un panel d'experts en sciences humaines et sociales afin de définir avec précision les contours de l'économie de proximité. Il en est ressorti que celle-ci joue un rôle considérable et complémentaire aux défis de la mondialisation. Dans ce contexte, le congrès de l'UPA aura cette année un caractère particulier puisqu'il se déroulera sur deux jours à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris : le congrès de l'UPA proprement dit le 17 septembre, suivi le lendemain des premiers Etats Généraux de l'économie de proximité. En voulant créer les conditions d'une véritable mobilisation sur ce thème dans les prochains mois, l'UPA a en effet décidé de créer un événement majeur en associant à sa démarche tous les acteurs de cette économie : artisans, commerçants, représentants agricoles, professions libérales, dirigeants de petites et moyennes entreprises... En outre, afin de porter au plus haut ce message à l'ensemble de la société française, l'UPA a décidé de convier le Président de la République à participer à cet événement et à donner sa vision de l'économie de proximité.

### **TRAJET DOMICILE-TRAVAIL**

## **L'aide aux salariés ne doit pas pénaliser l'entreprise**

Dans un courrier du 17 juin, le Premier ministre a demandé aux partenaires sociaux de faire des propositions en matière d'aide au trajet domicile-travail. D'ores et déjà, le Président de l'UPA s'est exprimé pour soutenir l'objectif gouvernemental de maintien du pouvoir d'achat des Français et pour souhaiter que soient établis des remparts à la hausse du prix des carburants. Par ailleurs, Pierre Martin a approuvé la démarche de concertation des partenaires sociaux afin que le dispositif soit le plus adapté possible aux entreprises. En revanche, il a mis en avant trois limites à ce dispositif. D'une part, les petites entreprises ne pourraient supporter une nouvelle aggravation du

coût du travail. L'UPA demandera donc que l'effort consenti par l'entreprise au bénéfice des salariés soit totalement compensé financièrement par l'Etat. En outre, il s'agit d'éviter de bâtir une nouvelle « usine à gaz », à l'image du chèque transport qui n'a jamais vu le jour. Enfin, ce soutien destiné aux salariés ne doit surtout pas exonérer le gouvernement de trouver des solutions urgentes pour ce qui concerne les entreprises dont l'activité est directement menacée par la hausse du prix des carburants : taxis, transporteurs routiers, mais aussi artisans du bâtiment qui se déplacent sur les chantiers ou encore ceux qui réalisent des tournées tel les boulangers ou les fleuristes.

### **Désignations**

UPA FRANCHE-COMTE  
Joël Roux, CAPEB  
succède à la présidence à  
Jean-Claude Brady, CGAD.

UPA LOT-ET-GARONNE  
Bernard Mares, CGAD  
succède à la présidence à  
Bernard Martin, CNAMS.

### **Ils ont dit...**

Extraits de la lettre du Premier ministre François Fillon adressée au Président de l'UPA Pierre Martin en date du 17 juin :

*Afin de contribuer de manière équilibrée à la compensation effective de la hausse des coûts de déplacement, le Gouvernement souhaite garantir rapidement une meilleure prise en charge des frais de déplacement domicile-travail grâce à un dispositif qui conjugue simplicité de gestion, couverture large des salariés, prise en compte des enjeux de développement durable.*

*[...] Aussi, le Gouvernement propose que ce dispositif puisse être transformé en une aide directe, inscrite sur la feuille de paie du salarié et financée par l'employeur avec l'aide de l'Etat.*

Cette nouvelle aide doit répondre aux objectifs suivants :

- améliorer la prise en charge directe par l'employeur des frais de transport grâce à un système dématérialisé, garantissant une réelle facilité de gestion ;
- aboutir à la couverture la plus large possible pour le salarié, quelle que soient notamment, la taille de l'entreprise ou son implantation géographique ainsi que son mode de desserte en transports collectifs ;
- assurer que le dispositif incite au développement des transports collectifs, en pleine cohérence avec les orientations du Grenelle de l'environnement.

## Revalorisation du SMIC alignée sur l'inflation

Le gouvernement a annoncé le 23 juin une hausse de 0,9% du Smic horaire au 1<sup>er</sup> juillet, après celle de 2,3% en mai, correspondant au rattrapage de l'inflation. Le Smic avait déjà été revalorisé le 1<sup>er</sup> mai en raison de la flambée des prix, la loi imposant une hausse anticipée du salaire des ouvriers et des employés les moins bien payés quand l'inflation dépasse 2%, ce qui n'était pas arrivé depuis 1996. Le salaire minimum passera en juillet à 1.321,02 euros brut mensuel pour 35 heures hebdomadaires (1.037,53 euros net). Le gouvernement prépare en outre une réforme du salaire minimum au travers d'un projet de loi exposé aux partenaires sociaux le 1<sup>er</sup> juillet et qui sera présenté en conseil des ministres avant les vacances parlementaires d'été. Cette réforme prévoit à partir de 2010 une revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier, et non plus au 1<sup>er</sup> juillet, et la constitution d'une "commission du Smic", composée d'experts qui rendraient un avis consultatif sur "l'évolution souhaitable" du salaire minimum.

## Session extraordinaire du Parlement

Le Parlement est en session extraordinaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet. L'ordre du jour comprendra notamment la poursuite de l'examen de projets de loi susceptibles d'impacter le secteur de l'artisanat et de la petite entreprise : modernisation de l'économie ; droits et devoirs des demandeurs d'emploi ; rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. La session devrait en principe prendre fin le 21 juillet, mais pourrait se prolonger jusqu'au 28.

## Réunion des partenaires sociaux européens

Xavier Bertrand a réuni, jeudi 19 juin au ministère du Travail, en présence de Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, de Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, et de Vladimir Spidla, Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, l'ensemble des partenaires sociaux français et européens dans le cadre du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI). A cette occasion, le ministre a rappelé sa volonté de mettre en place une méthode de travail commune avec les partenaires sociaux, et de recueillir leurs propositions sur l'ensemble des dossiers sociaux qui seront évoqués tout au long de la Présidence française de l'Union. Xavier Bertrand a souhaité en outre donner toute sa place à l'agenda social européen afin de conforter la construction d'un espace social européen.

## Vitalité de la négociation collective en 2007

Le bilan de l'année 2007 en matière de négociation collective fait apparaître une réelle vitalité (selon les chiffres donnés par la Commission nationale de la convention collective). Pour la négociation nationale et interprofessionnelle, cela se manifeste par un nombre élevé d'accords signés : 26 accords interprofessionnels. Lors de la réunion de bilan, l'UPA s'est félicitée de ce dynamisme et a rappelé par ailleurs que "plus rien ne s'oppose à l'instauration d'un dialogue adapté aux employeurs et aux salariés de l'artisanat...". De même, l'UPA a regretté "que les entreprises artisanales, soit un tiers des entreprises françaises, aient été maintenues dans l'incapacité de négocier des accords propres à l'artisanat". La négociation de branche se maintient à un niveau élevé avec la signature de 1.012 accords en 2007 sur des sujets majeurs tels que les salaires, qui demeurent le premier thème de la négociation, la classification, ou encore la formation professionnelle.

## L'agenda

### 30 JUIN

Audition du Président de l'UPA à l'Assemblée Nationale par le sénateur Gérard Larcher, à propos du projet de loi de modernisation de l'économie.

### 2 JUILLET

Rencontre du Président de l'UPA avec le ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, Xavier Bertrand

Rencontre du Président de l'UPA avec le Président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie -ACFCI -.

Participation de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à la négociation paritaire conclusive relative au stress au travail.

### 3 JUILLET

Rencontre du Président de l'UPA avec le Président de l'Union de syndicats et groupements d'employeurs de l'économie sociale -USGERES-.

### 8 JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie de remise des insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite à Pierre Perrin, Président honoraire de l'UPA.

### 9 JUILLET

Participation de la Présidente de la Commission des Conjointes de l'UPA à la Conférence consacrée au Revenu de Solidarité Active.

### 10 JUILLET

Réunion du Conseil National de l'UPA.

Participation du Président de l'UPA à la rencontre du Comité directeur de l'UEAPME avec la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

### 14 JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la réception donnée à l'Elysée à l'occasion de la fête nationale.

